Communiqué de presse commun Medef, CPME, U2P sur l'Agirc-Arrco

Publié le 17 octobre 2025

Au terme de la réunion annuelle du conseil d’administration de l’Agirc-Arrco du 17 octobre 2025, les organisations patronales ont jugé nécessaire et responsable de proposer une revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco de +0,2 %, en utilisant la marge de manœuvre dont dispose le conseil d’administration.Si la situation financière du régime est aujourd’hui solide, l’annonce par le Premier ministre d’une suspension des réformes Touraine et Borne crée une incertitude forte sur l’équilibre à moyen terme de l’Agirc-Arrco.

Si la situation financière du régime est aujourd’hui solide, l’annonce par le Premier ministre d’une suspension des réformes Touraine et Borne crée une incertitude forte sur l’équilibre à moyen terme de l’Agirc-Arrco.

Ce niveau de +0,2 % apparaissait soutenable pour les retraités au regard du net ralentissement de l’inflation observée depuis un an et dans une logique de solidarité intergénérationnelle, en cohérence avec le gel des pensions prévu dans le PLFSS pour 2026.

Les organisations syndicales ont refusé cette proposition et ont demandé une revalorisation de +1 %, cela alors même que le contexte de forte dégradation des finances publiques appelle à des mesures de maîtrise de la dépense sociale.

En l’absence de consensus, les règles de l’Agirc-Arrco prévoient un gel des pensions : la valeur du point de service de l’Agirc-Arrco sera donc maintenue au 1er novembre 2026 à son niveau du 1er novembre 2025.